

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du jeudi 4 décembre 2014

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Sandrine VILLENEUVE, Mme Christelle EYCHENNE, M. Ludovic LANDRÉ, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, Mme Christelle MURON, M. Jacques BRUNEL, Mme Laurence CROZAT, M. Yannick SEYCHAL, M. Cédric ARNAUD, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSES : MM. Bernard GERVAIS, Christian CHARRIERE, Lucien ESTINES, Jean-Claude RICHARD et Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD qui ont respectivement donné procuration à MM. Denis TAMAIN, Jacques BRUNEL, Ludovic LANDRÉ, Franck CHAUVE et Mme Sandrine VILLENEUVE.

ABSENTE : Mme Sylvie NIVOIX.

Secrétaire de séance : M. Jacques BRUNEL.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire souhaite un prompt rétablissement à Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD.

Puis l'Assemblée

- APPROUVE plusieurs modifications budgétaires en section d'investissement et en section de fonctionnement afin de faire face à des dépenses engagées ;

- APPROUVE, suite aux enquêtes publiques et aux rapports du Commissaire-Enquêteur,

. le déclassement d'une partie du terrain communal (94 m²) situé au lieudit « Vérines », à proximité de la propriété de M. DUBREUIL,

. le déclassement de la parcelle G 1235, de 104 m², situé Place de la Barotie, attenante à la propriété de Mme Hélène GIRAUD,

- DESIGNER, M. Lucien ESTINES, pour représenter la Commune et assurer la présidence du Conseil d'Administration de l'EHPAD ;

- DECIDE de réviser la réglementation des boisements avec l'aide du Conseil général de la Loire, Service de l'Agriculture ;

- SOLLICITE la subvention, auprès du Département, pour les travaux de reboisement de parcelles appartenant à la Section de Vachon ;

- LOUE à un agriculteur exploitant les parcelles voisines, le terrain situé au lieudit « Passelière » où était implantée l'ancienne station d'épuration et fixe le montant du loyer ;

- FIXE le tarif unitaire de la coupe de bois, pour amélioration, qui a été décidée sur la parcelle sise au lieudit « Les Fonts Clairs » ;

- ATTRIBUE une subvention à un particulier pour la réfection de façades de son immeuble cadastré section B n° 512 ;

- NOMME les lauréats 2014 au Concours communal de fleurissement ;

- DONNE un avis favorable de principe à la demande présentée pour l'acquisition d'une petite parcelle de terrain au lieudit « Le Fraisse » et autorise le Maire à organiser l'enquête publique ;

- CONFIRME que la parcelle cadastrée section AB n° 439 d'une superficie de 9m² n'est pas considéré comme un emplacement public ;

- EST INFORMÉE

. du litige relatif à des pénalités de retard avec une entreprise d'étanchéité qui a travaillé à l'école publique,

. de la fermeture de la salle d'attente de la gare SNCF,

. des dégâts constatés sur la voie qui dessert le hameau du Puy de Vérines ; que cette voie est implantée en partie sur des propriétés privées et qu'il conviendra de régulariser ;

. des dates des élections des Conseillers départementaux fixées aux dimanches 22 mars et 29 mars 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10 .